

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

---

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL598

présenté par  
M. Caure, rapporteur

-----

### ARTICLE 15 BIS A

À l'alinéa 2, après la référence :

« 706-74 »,

insérer les mots :

« , aux fins d'assistance aux actes prévus à l'article 10-3 et au deuxième alinéa de l'article 100-5 ou en application de l'article 803-5, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le champ d'application de la nouvelle procédure d'anonymisation des interprètes intervenant à l'occasion d'une procédure en matière de délinquance ou de criminalité organisées, sur le modèle des dispositions existantes à l'article 706-24-2 du code de procédure pénale.